



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1510

Bilan d'activité 2018 Maison de Justice
et du Droit Val de Bièvre

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

Bilan d'activité 2018 de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre

Ouverte officiellement le 23 mai 2011, la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre (MJD VDB) située à Villejuif, est un outil de mise en œuvre de la politique communautaire de promotion et de développement de l'accès au droit sur le Val de Bièvre et depuis 2016 sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT) du Grand-Orly Seine Bièvre.

Dans le cadre de ses missions, la MJD prévoit d'assurer une présence judiciaire de proximité qui concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit et à la résolution à l'amiable des conflits.

En 2018, la fréquentation de la MJD a légèrement baissé (10%) puisqu'elle est passée de 16 657 personnes reçues en 2017 à 15 028 personnes en 2018.

Cette légère diminution peut s'expliquer par le nouveau système de comptage mis en place au second semestre 2018, à la demande du CDAD puisqu'il a été convenu de ne plus comptabiliser à l'accueil les personnes orientées directement vers un intervenant (il revient en effet à cet intervenant, de l'enregistrer dans ses statistiques).

La MJD composée de trois agents de l'EPT : une juriste coordinatrice, une juriste (temps partiel), un agent d'accueil (temps partiel) et un agent du Tribunal de Grande Instance (T.G.I) de Créteil, Greffière coordinatrice à temps plein, propose à ses administrés l'offre suivante :

Les auxiliaires de Justice (sur RDV uniquement)	Bon de consultation (sur RDV, en cabinet ou étude)	Associations spécialisées et autres intervenants	Activité Judiciaires Alternatives aux poursuites et prévention de la délinquance
Avocats généralistes	Avocats spécialisés	ADIL 94 (Agence Départementale d'Information sur le logement)	Conciliateur de Justice
Avocats spécialisés en droit du travail		CIDFF 94 (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)	Aide aux victimes (APCARS - SAJR)
Avocats spécialisés en droit des étrangers		Médiation familiale (Association pour le couple et l'enfant & Espace Droit Famille (APCE))	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
Notaires		UFC-Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs)	Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
		Point d'Accès au Droit des Jeunes (PADJ)	Contrôleur Judiciaire
		Défenseur des Droits (Mission : Service Public, Droit des Enfants, Discrimination)	Délégué du Procureur
		CRESUS (Chambre Régionale de Surendettement Social)	
		Rédige Assistance (Ecrivain public)	

A- Profil des demandeurs

L'activité 2018 permet de faire les constats suivants : les femmes fréquentent majoritairement la MJD (61%), la tranche d'âge et la catégorie socio-professionnelle les plus représentées restent celles des 26/60 ans (85%) et celles des actifs (63%).

B- Répartition géographique des demandeurs

La prééminence de l'origine géographique que ce soit dans le cadre de l'accueil physique et téléphonique revient cette année encore à la commune de Villejuif (39%), en raison de « l'effet de proximité ». Cependant, la fréquentation des autres villes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est en hausse constante, plus particulièrement sur les villes de Fresnes et de Vitry-sur-Seine.

La MJD est bien repérée et fréquentée par les usagers des communes limitrophes, sachant que 25% des usagers reçus ne viennent pas pour la première fois : satisfaits des services rendus par la MJD, ils reviennent pour une question différente voir un autre professionnel que celui initialement rencontré.

Les principaux thèmes de consultation en 2018, sont identiques à ceux de 2017 : Le droit de la famille, le droit du logement, le droit du travail, le droit de la consommation et le droit des étrangers.

Le bilan d'activité 2018 est positif, si l'on se réfère à la fréquentation et à la satisfaction des usagers.

Il apparaît que la MJD fait partie du paysage institutionnel local et constitue un véritable espace public de proximité, lieu de ressource pour les partenaires (mairie, services sociaux, police...). Eu égard à ses missions, la MJD poursuit son travail de réseau avec les différents acteurs de terrain et dans ce cadre, des actions collectives seront organisées en 2019, notamment une action inter MJD (MJD Portes de l'Essonne) sur le thème « des enfants victimes de violences intra familiales », ainsi qu'une journée portes ouvertes dans le cadre de la Journée Nationale d'Accès au Droit.

Les objectifs et perspectives 2019

L'ensemble des actions collectives organisées par la MJD repose sur la volonté d'ouverture au partenariat, afin de développer son réseau avec les différents acteurs de terrain, de découvrir de nouveaux champs thématiques de l'accès au droit et ce dans un souci de rester attentifs aux préoccupations de la population et d'autre part d'être en phase avec les problèmes de notre société.

Dans cet objectif et dans le cadre de la programmation d'actions collectives pour 2019, la MJD prévoit les projets suivants en partenariat avec les acteurs du monde judiciaire, institutionnel et associatif :

- Renforcer le partenariat avec les communes afin de pérenniser la fréquentation des usagers de toutes les villes et plus largement au territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.
- Mise en place, à titre expérimental, d'un nouvel outil statistique commun aux MJD d'Athis-Mons et de Val de Bièvre afin d'uniformiser et de consolider le recueil des données statistiques pour plus de fiabilité.
- Elaboration d'un calendrier de programmation des actions collectives pour avoir une meilleure visibilité des actions de l'année en cours.

Il est important de maintenir l'effort de communication qui a été réalisé jusqu'à présent et de l'élargir à l'ensemble du nouveau territoire, en collaboration avec la Maison de Justice et du Droit d'Athis-Mons.

A cet effet, les deux Maisons de Justice et du Droit ont travaillé en collaboration sur la réactualisation du guide violences conjugales créée par l'ex communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne pour l'adapter à la nouvelle échelle territoriale. Le guide sera publié à l'été 2019.

Dans l'exercice de toutes ses missions, la MJD Val de Bièvre va poursuivre les actions entreprises envers les jeunes et va continuer à développer des actions envers les seniors. La mise œuvre de ces missions est assurée par des acteurs du monde judiciaire, institutionnels, associatifs qui se mobilisent autour de projets dont ils sont soit pilotes, soit partenaires. Les moyens déployés et l'investissement du personnel de la Maison de Justice et du Droit s'attachent à répondre aux exigences de qualité, de proximité et de partenariat qui demeurent aujourd'hui notre priorité.

Bilan financier

Les dépenses inscrites au budget de fonctionnement 2018 de l'Etablissement Grand-Orly Seine Bièvre s'élève de 154.423euros.

Les dépenses inscrites au budget de fonctionnement 2018 du TGI de Créteil et du CDAD s'élève à 43.386 euros.

Ce rapport d'activité 2018 de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre est soumis à l'approbation du bureau et du conseil territorial.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le bilan positif présenté dans le rapport d'activité 2018 de la MJD Val-de-Bièvre

Considérant la nécessité de maintenir l'offre de service proposé par la MJD Val-de-Bièvre

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Prend acte du rapport d'activité 2018 de la Maison de la Justice et du Droit, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Maison de justice et du Droit de Val de Bièvre

Rapport d'activité 2018



G
K
I
C
A
V
V
H
R
T
C
D
F
C
R
O
R
L
Y
S
E
I
N
E
V
P
A
A
B
H
I
J
S
V
S
E
I
N
E
V
B
I
È
V
R
E



SOMMAIRE

I.	Caractéristiques et chiffres clés.....	5
	Introduction.....	5
	Cadre d'intervention	5
	Contexte	5
	Moyens.....	6
	Fonctionnement	8
II.	Le bilan de l'activité de l'accès au droit.....	9
	L'activité générale	9
	Fréquentation générale.....	9
	Profil des usagers.....	10
	Fonctionnement	12
	Le personnel permanent	13
	Les permanences des intervenants.....	14
	Intervenants de l'accès au droit	14
	Résolution amiable.....	20
	Activité judiciaire.....	22
III.	Bilan financier.....	24
IV.	Actions partenariales, communication, formation	26
	Semaine d'accès au droit des jeunes	26
	Le projet inclusion	27
	Les événements extérieurs	27
	La journée nationale de l'accès au droit	27
	Le cyberharcèlement.....	28
	Forum SENIORS	29
	La MJD forme et ... se forme	30
	Rencontres partenariales	31
	CDAD/Réseau MJD-PAD	31
V.	Objectifs/perspectives.....	32
	Objectifs :.....	32
	Perspectives.....	32
VI.	ANNEXES.....	34

I. Caractéristiques et chiffres clés

Introduction

Les Maisons de Justice et du Droit (MJD) assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit ainsi qu'aux actions tendant à la résolution amiable des conflits.

Afin de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, les MJD proposent des permanences tenues par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) et des associations spécialisées.

Les consultations délivrées par les professionnels sont gratuites, anonymes et confidentielles.

Cadre d'intervention

L'accès au droit est une politique publique mise en œuvre par le ministère de la justice. Il repose essentiellement sur trois lois :

La loi du 10 juillet 1991 prévoit que toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite doit pouvoir connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.

La loi du 18 décembre 1998 institue les Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) et précise le cadre de leurs missions. Leur rôle consiste à définir une politique départementale d'accès au droit, fédérer des financements d'origine diverses et piloter et coordonner les actions en la matière.



La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a conforté le rôle des Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) vers une évolution à la fois dans leur composition et dans leurs missions. Cette loi prévoit une meilleure articulation des actions des CDAD avec celles des MJD et le développement des mesures alternatives au règlement des différends.

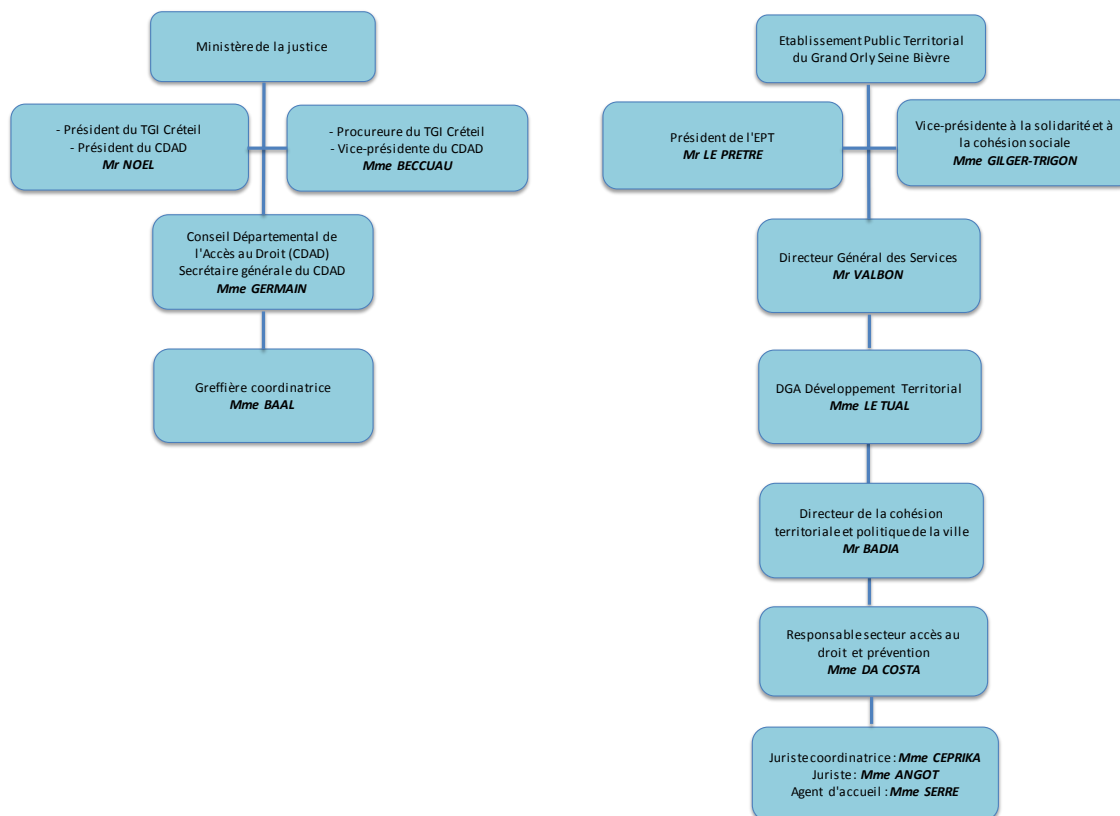
Contexte

Création de la structure

La création de la Maison de Justice et du Droit a été formalisée par une convention de partenariat signée le 2 mai 2011. Un arrêté ministériel portant création d'une Maison de Justice et du Droit en Val de Bièvre a été publié au journal officiel le 9 juin 2011. L'ouverture officielle de la Maison de Justice et du Droit au public le 23 mai 2011 prévoit d'assurer une présence judiciaire de proximité qui concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit.

La Maison de Justice et du Droit a été inaugurée en novembre 2011.

Organigramme de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre



Le conseil départemental de l'accès au droit du Val de Marne (CDAD) a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit dans le département, de définir une politique locale, de mettre en œuvre des actions nouvelles, de dresser et de diffuser l'inventaire des actions menées. Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours, et il peut participer au financement des actions poursuivies.

Moyens

Le personnel permanent

Conformément aux dispositifs légaux, une greffière à temps complet, Madame Lindsey BAAL assure la coordination de l'activité de la Maison de justice et du droit Val de Bièvre.

Trois agents territoriaux, Madame Corinne CEPRIKA, Juriste Coordinatrice de la MJD, Madame Blandine ANGOT, Juriste, et Madame Véronique SERRE, Agent d'accueil, assurent l'accueil et le renseignement des usagers.

Les intervenants

La Maison de Justice et du Droit propose à ce jour l'offre suivante :

Les auxiliaires de Justice (sur RDV uniquement)	Bon de consultation (sur RDV, en cabinet ou étude)	Associations spécialisées et autres intervenants	Activité Judiciaires Alternatives aux poursuites et prévention de la délinquance
Avocats généralistes	Avocats spécialisés	ADIL 94 <i>(Agence Départementale d'Information sur le Logement)</i>	Conciliateur de Justice
Avocats spécialisés en droit du travail		CIDFF 94 <i>(Centre d'Information sur le droit des femmes et des familles)</i>	Aide aux victimes (APCARS - SAJIR)
Avocats spécialisés en droit des étrangers		Médiation familiale <i>(Association pour le couple et l'enfant & Espace Droit Famille (APEF))</i>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
Notaires		UFC-Que Choisir <i>(Union Fédérale des Consommateurs)</i>	Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
		Point d'Accès au Droit des Jeunes <i>(PADJ)</i>	Contrôleur Judiciaire
		Défenseur des Droits <i>(Mission : Service Public, Droit des Enfants, Discrimination)</i>	Délégué du Procureur
		CRESUS <i>(Chambre Régionale de Surendettement Social)</i>	
		Rédige Assistance <i>(Ecrivain public)</i>	

Locaux

La Maison de Justice et du Droit dispose d'une superficie de 570 m². Les professionnels disposent d'un parking de 6 à 8 places. La maison est composée d'un large espace d'accueil, de deux salles d'attente pour 10 et 15 personnes, d'un bureau « greffier » positionné à côté de l'espace d'accueil, de cinq bureaux pour les intervenants répartis au RDC et au 1^{er} étage, une salle de documentation, d'une salle de réunion à la capacité d'accueil d'environ 60 personnes et d'un espace détente pour le personnel.



Le bâtiment est une ancienne maison bourgeoise datant du 19^{ème} siècle qui a servi longtemps de Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), située dans la rue principale du centre-ville, à proximité du pôle de transport en commun de dimension régionale « Villejuif Louis Aragon ».

Elle est implantée au cœur du territoire du Grand Orly Seine Bièvre d'environ 675 000 habitants couvrant tout l'ouest du département du Val de Marne et le nord du département de l'Essonne. Celui-ci est composé de 24 communes (Ablon-sur-seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ les Roses, Morangis, Orly, Paray Vieille Poste, Rungis, Savigny-sur-orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-roi, Villeneuve-saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine). Dans le nouveau territoire du Grand Orly Seine Bièvre, le secteur Accès au Droit et Prévention piloté par Madame Céline Da Costa, est rattaché au pôle Cohésion Territoriale et Politique de la Ville dirigé par Monsieur Benjamin Badia. Il regroupe les deux Maisons de Justice et du Droit, la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre à Villejuif et la Maison de Justice et du Droit des Portes de l'Essonne à Athis-Mons.

Les actions en matière d'accès au droit et de linguistique sont sous l'autorité de Madame Anne-Marie GILGER TRIGON, vice-présidente à la solidarité et à la cohésion sociale.

Fonctionnement

La Maison de justice et du droit dispose de deux instances de gestion :

Le conseil de maison qui se réunit une fois par an est présidé par le président du Tribunal de grande instance. Ce conseil est composé des signataires de la convention de partenariat.

Il définit les orientations de l'action de la MJD et met en place une procédure d'évaluation de cette action. Dans le cadre de ce conseil, les coordinatrices dressent le bilan annuel de l'activité de la MJD qui sera adressé au garde des sceaux par la voie hiérarchique après validation par le conseil.

La réunion des intervenants de la MJD a lieu deux fois par an : elle s'est tenue les 12 avril et 15 novembre 2018. Chacune de ces réunions offre la possibilité aux intervenants de faire connaître leurs observations sur le fonctionnement et l'organisation de la MJD. Cette réunion permet également d'échanger sur les actions à mener.

Une charte de l'accès au droit rédigée par le CDAD est affichée dans les locaux de la Maison de Justice et du Droit. Cette charte s'adresse aussi bien aux intervenants et agents d'accès au droit qu'aux usagers qui fréquentent la Maison de Justice et du Droit. Elle rappelle les principes suivants : la gratuité et la confidentialité des entretiens menés, l'accessibilité du service public, le sérieux et la compétence des intervenants et agent de l'accès au droit, l'obligation de respecter les professionnels, les autres usagers, le mobilier et le matériel.

II. Le bilan de l'activité de l'accès au droit

L'activité générale

La Maison de justice et du droit a ouvert ses portes le 23 mai 2011. Elle succède au point d'accès au droit (PAD) qui n'était ouvert que deux jours par semaine.

Les études et diagnostics qui avaient été diligentés auprès des professionnels, institutionnels et de la population avaient préfigurés les besoins de la Maison de Justice et du Droit en :

- Droit des étrangers
- Droit du travail
- Droit des jeunes (point d'accès au droit des jeunes)
- Lutte contre les discriminations

Des activités judiciaires, coordonnées par une greffière près le tribunal de grande instance de Créteil, ont été ajoutées, conformément aux dispositions du code de l'organisation judiciaire.

La Maison de justice et du droit ouvre 5 jours par semaine, propose une journée continue le mercredi de 9h à 17h30 sans interruption et une ouverture tardive le jeudi jusqu'à 19h30 pour permettre une plus grande souplesse d'accès aux personnes actives. Au total, 18 associations spécialisées et professionnels du droit interviennent à la Maison de Justice et du Droit.

Les permanences d'avocat spécialisé en droit du travail et en droit des étrangers mises en place en février 2013 continuent de répondre à une demande sans cesse croissante des usagers.

Fréquentation générale

La fréquentation de la Maison de Justice et du Droit a légèrement baissé en 2018 puisqu'elle est passée de 16 657 personnes reçues en 2017 à 15 028 personnes reçues en 2018, soit une diminution de 1 629 personnes (10%).

Cette légère diminution peut s'expliquer d'une part, par le nouveau système de comptage mis en place au second semestre 2018, à la demande du CDAD puisqu'il a été convenu de ne plus comptabiliser à l'accueil les personnes orientées directement vers un intervenant (il revient en effet à cet intervenant, de l'enregistrer dans ses statistiques). D'autre part, à effectif constant depuis des années, la capacité d'accueil physique et téléphonique semble avoir atteint ses limites.

La MJD en 2018



1 greffier, 2 juristes soit 1.6 ETP,

1 agent d'accueil



60 permanences réalisées, soit 463 entretiens assurés par le Barreau du Val de Marne



8 associations spécialisées



303 jeunes de - 25 ans reçus



9141 personnes reçues et 5887 appels téléphoniques traités

La bonne fréquentation peut s'expliquer par les effets du travail de réseau réalisé par le personnel de la Maison de Justice et du Droit depuis son ouverture (actions collectives, journée de formation et d'information, participation aux événements externes...). Par ailleurs la Maison de Justice et du Droit bénéficie d'un positionnement privilégié sur les moteurs de recherche internet. Enfin, la MJD est bien repérée par les différents interlocuteurs institutionnels et de proximité.

Au vu des dernières statistiques, la tendance qui se profile laisse toujours apparaître une fréquentation maximale pour les permanences des associations spécialisées et des professionnels du droit dont les capacités d'accueil peuvent difficilement évoluer à la hausse sauf à augmenter la périodicité des permanences. Ainsi, les besoins sont tels qu'une augmentation de l'offre trouverait immédiatement son public et entraînerait une augmentation plus forte de la fréquentation.

L'utilisateur type de la MJD



Une femme



Primo usager



De 26 à 60 ans



Actif



Résidant sur le territoire du
Grand Orly Seine Bièvre

Profil des usagers

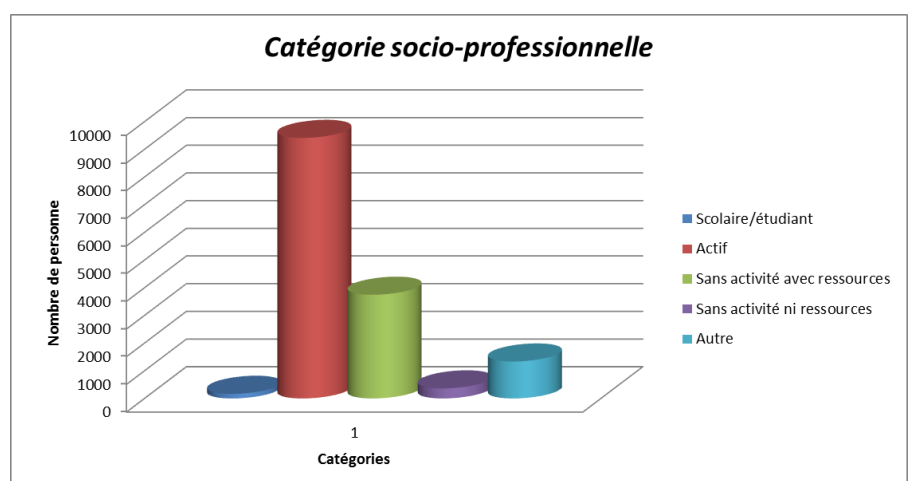
Classiquement, 4 critères ont été retenus pour caractériser le profil des usagers de la Maison de Justice et du droit de Val de Bièvre : le sexe, l'âge, la commune d'origine, la catégorie socio-professionnelle.

Une majorité de femmes fréquentent la maison de justice et du droit : 9 114 femmes (61%) pour 5 914 hommes (39%) ont été accueillis.

Statut, emploi, ressources

La Maison de Justice et du Droit est toujours repérée comme un lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des différents publics pouvant s'adresser à l'échelon institutionnel aussi bien qu'aux usagers.

Ce sont majoritairement les actifs qui viennent consulter la Maison de Justice et du Droit (9 414 personnes soit 63%), soit une augmentation de 12% par rapport à 2017. Parmi eux peuvent être plus particulièrement être signalés ceux qui consultent pour des problèmes relatifs au droit du travail.



Ces mêmes **actifs** rencontrent également des problèmes juridiques familiaux ou de logement.

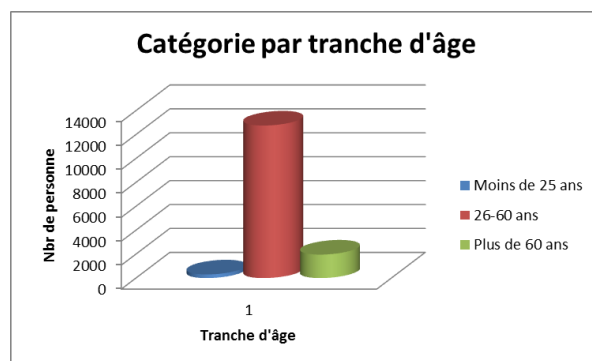
Les « **sans activité mais avec ressources** » (titulaires des minimas sociaux, retraités, demandeurs d'emploi) qui représentent (3 747 personnes soit 25%) fréquentent régulièrement la Maison de Justice et du Droit.

Les permanences accueillent des personnes en situation irrégulière, en grande précarité, dont la détresse, ne laisse pas indifférent. Les personnes, **sans activité ni ressource**, représentent environ 2% de la population accueillie à la Maison de Justice et du Droit.

Les **mineurs, scolaires et étudiants** (168 personnes, soit 1%) sont beaucoup moins présents parmi les usagers de la Maison de Justice et du Droit, mais nous consultent tout de même.

La rubrique des « non renseignés », correspondent essentiellement aux nombreux appels téléphoniques qui ne nous permettent pas toujours de compléter la grille statistique en entier.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26/60 ans soit 12 761 personnes (85%) suivie par les plus de 60 ans (13%) avec 1 964 personnes accueillies ; les moins de 26 ans représentent 2% de la population accueillie soit 303 personnes reçues. Cette stabilité traduit l'impact des actions « accès au droit des jeunes » développées par la Maison de Justice et du Droit tout au long de l'année.



Accueillir les usagers du Grand Orly Seine Bièvre

La prééminence de l'origine géographique, que ce soit dans le cadre de l'accueil physique ou téléphonique, revient une nouvelle fois à la commune de Villejuif en raison de « l'effet proximité » (39%).

- 5 881 personnes pour Villejuif (39%),
- 1 295 personnes pour Vitry-sur-Seine (9%),
- 1 089 personnes pour Arcueil (7%),
- 906 personnes pour L'Haÿ les Roses (6%),
- 892 personnes pour Cachan (6%),
- 834 personnes pour Le Kremlin Bicêtre (5%),
- 738 personnes pour Fresnes (5%),
- 536 personnes pour Chevilly Larue (3%),
- 529 personnes pour Gentilly (3%),
- 305 personnes pour Thiais (2%).

On peut constater une fréquentation en légère hausse pour certaines villes du territoire Grand Orly Seine Bièvre, notamment pour les villes de Vitry-sur-Seine et Fresnes.

Malgré la présence d'un Point d'Accès au Droit au sein du territoire communal, les habitants de Vitry-sur-Seine sont régulièrement orientés par la ville vers la MJD, compte tenu des délais trop longs pour obtenir un rendez-vous du fait de la fréquence moins importante de certaines permanences.

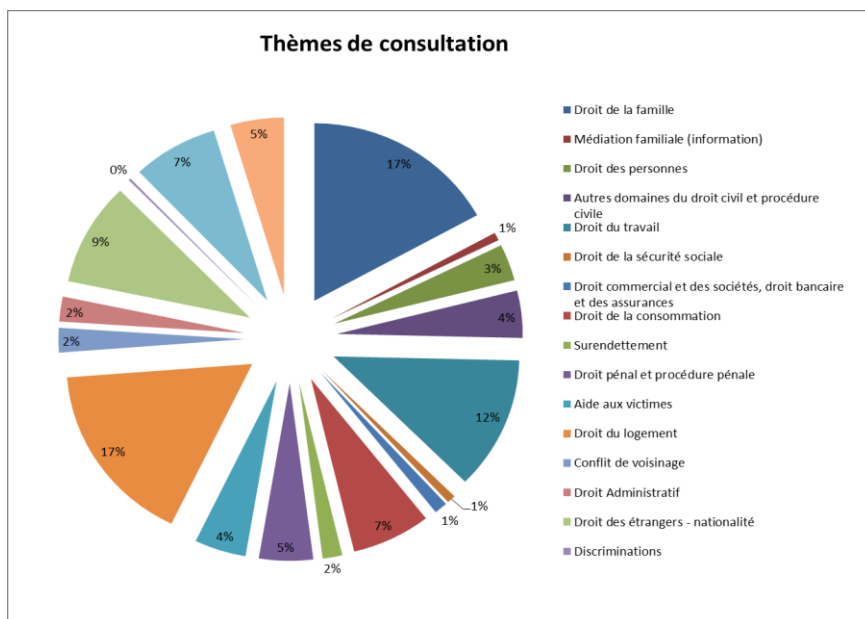
La Maison de Justice et du Droit est bien repérée et fréquentée par les usagers des communes limitrophes, sachant que 25% des usagers reçus ne viennent pas pour la première fois. Parfois, ils reviennent pour la même problématique mais souvent, satisfaits des services rendus par la Maison de Justice et du droit, ils reviennent pour une question différente voir un autre professionnel que celui initialement rencontré.

Ces chiffres traduisent l'importance de communiquer toujours plus largement autour de la maison de justice et du droit par des campagnes régulières.

L'exemple de la ville de Vitry sur Seine démontre la capacité de la structure à travailler ensemble et à créer un maillage efficace permettant aux usagers de recevoir la réponse la plus rapide et adaptée à leur situation. Malgré la présence d'un Point d'Accès au Droit au sein du territoire communal, les habitants de Vitry-sur-Seine sont régulièrement orientés par la ville vers la Maison de Justice et du Droit, compte tenu des délais trop longs pour obtenir un rendez-vous du fait de la fréquence moins importante de certaines permanences.

Les thèmes de consultations les plus demandés sont identiques à ceux de 2017 :

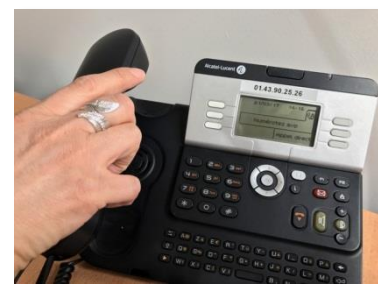
- Droit de la famille
- Droit du logement
- Droit du travail
- Droit de la consommation
- Droit des étrangers



Fonctionnement

Aux moyens humains, il convient également de faire mention des moyens matériels dont dispose le personnel de la Maison de justice et du droit.

Chaque agent possède un poste informatique qui lui permet de répondre aux multiples et diverses sollicitations (recherche de structures extérieures adaptées à leur demande, recherche d'un dispositif d'accès au droit plus proche de leur domicile, recherche d'informations juridiques et/ou de fiches à transmettre aux usagers).



La Maison de Justice et du Droit qui ne possédait que 2 lignes téléphoniques pour répondre aux sollicitations des usagers a vu son dispositif téléphonique renforcé par l'ajout de 2 lignes supplémentaires en septembre 2018 grâce aux travaux effectués par le service téléphonie et informatique de l'EPT qui a en charge l'équipement et la maintenance des postes téléphoniques de la MJD en application de la convention de partenariat.

Ainsi, les difficultés en matière de téléphonie rencontrées par la MJD depuis de nombreuses années sont désormais réglées.

Le personnel permanent

Le personnel permanent de la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre est composé d'un personnel du ministère de la justice, Madame BAAL Lindsey, greffière, de deux attachées territoriales, Madame CEPRIKA Corinne et Madame ANGOT Blandine, juristes de formation. Elle est également animée par Madame SERRE Véronique, assistante administrative, agent d'accueil.

L'agent d'accueil réceptionne quotidiennement le public, répond au téléphone, prend les rendez-vous, assure un premier contact avec les usagers et renvoie vers les intervenants compétents en fonction des demandes. Elle décrypte la demande de l'utilisateur pour mieux renseigner et assurer un premier niveau d'information.

Globalement les attachées territoriales et la greffière réalisent le même travail qui est celui de la réception, orientation et information du public. Cette dernière action nécessite la tenue d'entretiens juridiques ou à connotation juridique. Chacun renseigne en fonction de ses compétences générales et dans certains domaines juridiques spécialisés.

La greffière renseigne plus particulièrement sur les procédures judiciaires et le droit de la famille, assure le suivi des rendez-vous des conciliateurs de justice pour les tentatives de conciliation et celui des audiences du Délégué du Procureur de la République.

Les juristes renseignent sur les questions juridiques d'ordre général, dans tous les domaines du droit. Corinne CEPRIKA renseigne entre autre sur le droit des étrangers, droit civil... et Blandine ANGOT sur le droit de l'urbanisme, du travail, les matières notariales... Il est important de rappeler que le personnel permanent assure l'information et l'orientation du public en fonction de la nature des demandes et des domaines de compétence des intervenants. La qualité de la réponse étant privilégiée et les permanences n'étant pas quotidiennes, il est important d'orienter correctement les personnes afin de leur faire perdre le moins de temps possible dans leur démarches.

Cette année, pour l'accueil physique et téléphonique le personnel permanent, a reçu au total 11 458 sollicitations pour 230 jours d'ouverture, environ 50 sollicitations par jours qui ont été relevées.



Les permanences des intervenants

Intervenants de l'accès au droit

Les avocats du barreau du Val de Marne

La MJD propose des permanences d'avocat tous les jeudis de 16h à 19h. Une permanence d'avocat spécialisée en droit des étrangers le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h30 et une permanence d'avocat spécialisée en droit du travail le 2^{ème} lundi de chaque mois de 9h à 12h30.

- 319 personnes ont été reçues par l'avocat généraliste,
- 74 personnes ont été reçues par l'avocat spécialisé en droit des Etrangers,
- 70 personnes ont été reçues par l'avocat spécialisé en droit du travail.

La fréquentation des permanences d'avocat est en légère baisse par rapport à 2017. Cette baisse peut s'expliquer par le mouvement de grève des avocats du barreau du Val de Marne qui n'a pas permis d'assurer 3 permanences de l'avocat généraliste et la permanence du mois de décembre de l'avocat spécialisé en droit du travail et en droit des étrangers.

On constate également que malgré le système de confirmation qui permet de palier les RDV non honorés, le taux d'absentéisme pour l'avocat généraliste est de 11%, l'avocat spécialisé en droit des étrangers 18% et l'avocat spécialisé en droit du travail 22%.

Dès sa venue à la Maison de Justice et du Droit, l'usager réclame systématiquement et souvent par méconnaissance du dispositif d'accès au droit, un rendez-vous avec un avocat. Néanmoins, seules les sollicitations qui ont préalablement fait l'objet d'un entretien précis avec l'accueil et d'un travail de décryptage aboutissent à un rendez-vous avec un avocat.

Il permet également de ne pas saturer la permanence avocat par des demandes qui auraient pu trouver un aboutissement auprès d'un autre professionnel ou d'une association spécialisée.

Les questions posées sont très diverses et touchent à tout domaine du droit, plus particulièrement le droit de la famille, le logement, le droit civil et pénal, la consommation, le travail, la procédure civile, etc...

Les plannings et la gestion des permanences sont réalisés par l'ordre des avocats du Barreau du Val de Marne.

Pour certaines spécialités, il est possible d'obtenir des bons de consultation à la Maison de Justice et du Droit qui prend directement un rendez-vous auprès de l'avocat spécialisé. Ce dispositif fonctionne très bien : 20 bons de consultation ont été distribués.

C'est un dispositif qui permet au public d'avoir une consultation gratuite au cabinet de l'avocat. Parmi les bons de consultation distribués 16 ont concerné le droit public et fonction publique, 1 le droit immobilier, 1 le droit de l'urbanisme, 1 le droit de la famille et 1 le droit des associations.



Les notaires

Les notaires assurent une permanence une fois par mois de 13h30 à 16h30.

Deux études notariales du secteur continuent d'assurer les permanences à la Maison de Justice et du Droit.

En 2018, 93 personnes ont été reçues. L'essentiel des demandes concerne le droit de la famille et les successions. Cette permanence est très prisée par le public et il y a très peu de désistement de la part des usagers soit un taux de présentisme de 94%.

L'Association ADIL 94 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

La permanence est assurée par 2 juristes spécialisées dans le domaine du droit immobilier, tous les lundis de 9h à 12h et tous les mercredis de 14h à 17h. L'ADIL a reçu 833 personnes, pour obtenir un conseil juridique, financier, fiscal sur le logement.

Les thèmes de consultations juridiques ont concerné en premier, les rapports locatifs à hauteur de 65%, puis la recherche de logement pour 10% qui portent sur les questions relatives à la recherche de logement social ou encore les questions liées au dispositif du droit au logement opposable, la copropriété etc... 10%.

Au sein des rapports locatifs 29% des demandes concernent les impayés de loyers et les expulsions locatives. Parmi toutes les familles venues solliciter l'ADIL en 2018 à la MJD de Val de Bièvre 61% étaient locataires (44% en secteur privée, 21% en secteur public) et 11% sont des propriétaires. 32% des usagers reçus sont des personnes seules et 39% sont des couples avec enfant.

Le personnel permanent de l'accueil de la MJD a, pour sa part, traité 1 693 demandes. Ces demandes sont en constante progression pour les litiges entre bailleurs et locataires, entre copropriétaires et pour tous les travaux locatifs.

Le risque d'expulsion, outre l'épreuve qu'il constitue demeure la thématique récurrente. Les personnes concernées, sont alors orientées vers la juriste de l'ADIL 94.



« Le service offert par la Maison de Justice et du Droit est précieux !

Venue pour avoir un conseil lié à un impayé de loyers, je suis ravie des informations qui m'ont été données par l'ADIL 94, professionnalisme et précision des renseignements. Avec mes remerciements » Catherine Weber-Seban le 30/07/2018, usager de la MJD.

L'Association CIDFF 94 (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles)

Le CIDFF a reçu 632 personnes pour l'année 2018 (dont 54% de femmes) soit une légère augmentation par rapport à 2017 (26 personnes en plus). Les entretiens durent majoritairement entre 15 et 30 minutes. La grande majorité des personnes reçues ont entre 36 et 45 ans. Une part importante des personnes vivent en couple avec des enfants (71%). Les personnes reçues habitent essentiellement Villejuif (49%).

Le CIDFF renseigne principalement sur 5 grandes thématiques :

Parmi ces demandes, 47.3% sont en lien avec le **droit du travail** (application et modification du contrat de travail, licenciement prud'homale). 29.8% de ces demandes concernent les **droits et procédures** : aide juridictionnelle (2.9%) et procédure civile (1.8%). Les demandes en **droit des étrangers** sont en augmentation : 19.6% (16.5% en 2017).

La greffière reçoit les personnes sur toutes les questions relatives au **droit de la famille**, c'est pourquoi il ne représente que 6.3% des demandes.

L'aide aux victimes représente 8.2% des situations. En 2018, 18 personnes ont été reçues dont 15 femmes et 3 hommes, essentiellement pour des faits de violences conjugales (7 personnes) et de harcèlement au travail (6 personnes).

Au cours de l'année 2018, la juriste a traité 1003 demandes d'informations. La juriste traite une pluralité de demandes, les usagers concentrant l'ensemble de leurs demandes au cours d'un seul et même entretien, conscients de la difficulté à obtenir un rendez-vous et du laps de temps s'écoulant entre deux rendez-vous.

La permanence du CIDFF semble très appréciée, eu égard à la fréquentation très importante et en augmentation.

La juriste reçoit en général 15 personnes dans la journée. La fréquentation est plus importante le matin du fait d'un fonctionnement sans RDV. Il arrive que la juriste reçoive jusqu'à 10 personnes. Le filtre exercé par l'accueil contribue toutefois à réguler cette fréquentation.

L'Association UFC-Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs)

L'Association UFC-Que Choisir Ouest 94 a tenu 45 permanences d'une durée de 3 heures chacune, le mercredi de 9h à 12h, celle-ci est assurée par 6 bénévoles.

Au cours de ces permanences, 380 personnes ont été reçues dont certaines sont revenues deux ou plusieurs fois. Ce sont 8 à 9 personnes qui sont reçues par permanence voire parfois 10 à 12 personnes. Malgré cela, des usagers se présentent à l'accueil mais ne peuvent être reçues faute de temps. Elles sont principalement de Villejuif, de Vitry-sur-Seine, le Kremlin-Bicêtre mais il y a de plus en plus d'habitant d'autres villes du Territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre (10%). Ils ont eu connaissance de la MJD par la Mairie, le Tribunal et les commissariats ou par le voisinage.



Les litiges traités concernent particulièrement les services marchands 32% (*les artisans, le commerce, les activités de loisirs, le tourisme et transport, la vente par correspondance, etc...*), les banques (17%), les assurances (17%), les opérateurs télécommunication (12,50%), les fournisseurs d'énergie (7,50%).

La nature des litiges est le reflet des litiges traités dans les associations locales tant au plan local qu'au plan national et en particulier les litiges liés aux assurances (en forte hausse, en particulier les litiges avec les mutuelles de santé) et aux banques/crédits et aux problèmes de téléphonie et d'Internet qui représente à eux trois 46% des litiges.

Le Point d'Accès au Droit des Jeunes (PADJ de Créteil)

Il intervient le deuxième mercredi de chaque mois de 14h à 17h et s'adresse plus précisément aux mineurs et aux jeunes de moins de 25 ans. La permanence se tient le mercredi après-midi afin de permettre aux scolaires de venir à la Maison de Justice et du Droit.

Sur l'ensemble de l'année, 33 jeunes ont été reçus essentiellement pour des demandes portant sur le droit pénal, le droit de la famille et le droit des étrangers/nationalité française.

Rédige Assistance

Cette association, tient deux permanences par semaine, assurées par des bénévoles au nombre de 8, soit le lundi et le jeudi de 13h45 à 17h.

Ils ont reçu 270 personnes dont la quasi-totalité des bénéficiaires sont âgés de plus de 30 ans. Environ 52% des personnes reçues sont des femmes et 50% viennent de Villejuif.

Rédige Assistance est une aide précieuse notamment pour la rédaction de lettres pour des personnes maîtrisant mal le français à l'écrit.

Ils sont également sollicités pour remplir les dossiers d'aide juridictionnelle, les requêtes auprès des tribunaux (51%). Ils interviennent beaucoup dans la rédaction des recours auprès de la préfecture pour des refus de titre de séjour pour les étrangers (22%), ainsi que dans le domaine du droit du logement (9%).

Leur présence est essentielle dans le complément apporté aux usagers de l'accès au droit pour la matérialisation de l'information juridique qui leur a été apportée à la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre.

SAJIR

Une juriste du bureau d'aide aux victimes de Créteil (APCARS/SAJIR) a été affectée à la MJD pour tenir une permanence tous les lundis sur RDV de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que tous les mardis sans RDV de 9h à 12h30.

Elle a reçu 317 personnes. Au cours de ces entretiens, elle informe les victimes sur leurs droits et le déroulement de la procédure pénale. Elle peut aussi les aider à constituer un dossier d'indemnisation auprès du Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infraction (SARVI) ou de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI).

Ce service, gratuit et confidentiel, offre, indépendamment du lieu de domicile, de la situation familiale et sociale, d'un dépôt de plainte préalable :

- Une écoute neutre et bienveillante,
- Une information juridique sur une procédure en cours ou sur la procédure pénale en générale,
- Sur les dispositifs d'indemnisation

La juriste oriente vers d'autres intervenants de la MJD, propose aux personnes qui le demandent un suivi psychologique souvent auprès du bureau d'Aide aux Victimes ou auprès de la psychologue du commissariat de Villejuif.

La permanence laisse apparaître une prise en charge accrue des personnes souffrant de troubles de santé mentale.

« La permanence du SAJIR au sein de la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre est légitimée par la progression du suivi de personnes victimes d'infractions pénales » **Virginie PINEL, Juriste Aide aux Victimes.**

Ouverture d'une nouvelle permanence :

CRESUS (Chambre REgionale de SUREndettement Social)

Depuis le 9 mai 2018, un juriste de l'Association CRESUS assure des permanences les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de 9h30 à 12h30, uniquement sur RDV.

Il s'agit d'une permanence d'information et de conseil sur les problèmes budgétaires et de surendettement.

Lors de ces entretiens, le juriste évalue la situation budgétaire des personnes en difficulté financière et les oriente soit vers la constitution d'un dossier de surendettement en aidant au montage complet du dossier, soit vers une solution alternative en proposant des programmes d'éducation budgétaire.

Au cours de l'année 2018, 12 permanences ont été tenues au cours desquelles 37 personnes ont été reçues physiquement, soit 4 personnes en moyenne par permanence de 3h.

Sur l'ensemble des personnes reçues 3% résident à Villejuif, 12% à Vitry-sur-Seine et le Kremlin-Bicêtre. L'objet des rendez-vous porte essentiellement sur la mise en place et le suivi de dossier de surendettement (62%).

Cette permanence rencontre un tel succès qu'elle affiche complet dès l'ouverture du planning de rendez-vous et peu de désistement, soit un taux de présentéisme de 93%.

Résolution amiable

Délégué du Défenseur des droits

Cette permanence est assurée par deux déléguées du défenseur des droits, tous les 15 jours en alternance le mardi matin et le jeudi après-midi. La permanence du mardi matin a permis de renforcer le dispositif du jeudi après-midi, les demandes des usagers étant de plus en plus nombreuses.

Au total, elles ont reçues 143 personnes dont 129 concernant une médiation avec les services publics, 6 sur les droits des enfants, 7 sur la lutte contre la discrimination et 1 sur la déontologie de la sécurité.

Médiation familiale

L'association « Pour le Couple et l'Enfant » et l'association « Espace Droit Famille » assurent une permanence 2 fois par mois. 60 personnes ont été informées sur cette prestation. La médiation proprement dite n'a pas lieu dans nos locaux afin de respecter le principe de la gratuité des consultations. Les personnes intéressées reprennent contact avec l'une ou l'autre association à leur siège à Créteil, cette prestation est payante.

Le nombre de rendez-vous a augmenté par rapport à l'an dernier (43 personnes reçues en 2017). Les intervenantes sont toujours satisfaites de l'orientation des usagers.

Tous les deux mois, une réunion collective d'information à la médiation familiale « rester parents après la rupture » est organisée par la Caisse d'Allocations Familiales au sein de la Maison de Justice et du Droit et animée par des professionnels (médiatrice familiale, juriste et travailleur social). Au total, 5 séances d'information ont été organisées.

PARENTS APRÈS LA SÉPARATION

Les séances sont organisées en partenariat avec :

- APOE94
- Maf 75
- CIDFF
- La Caf du Val-de-Marne
- Espace Droit Famille
- ASSOCIATION QUA-SRITZER
- VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La Caf du Val-de-Marne vous invite à des **SÉANCES D'INFORMATION**

Plus d'informations sur **caf.fr**

VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS AIDER À FAIRE FACE

VOUS ÊTES EN COURS DE SÉPARATION, SÉPARÉ(E), DIVORCÉ(E) ET/OU EN CONFLIT AVEC L'AUTRE PARENT ?

DATES ET LIEUX DES SÉANCES EN 2018

Cette rupture provoque un grand nombre de changements et de questionnements dans la vie d'une famille.

Pour vous accompagner dans la période que vous traversez, nous vous invitons à participer à une séance d'information collective gratuite intitulée « Parents après la séparation » animée par des professionnels : les médiateurs familiaux, travailleurs sociaux et juristes.

Cette séance d'information, en présence d'autres parents, abordera :

- des aspects psychologiques de la séparation,
- des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce,
- l'intérêt de la médiation familiale,
- les services et lieux ressources sur le département du Val-de-Marne.

Cette séance sera l'occasion d'échanger sur ces sujets.

Les séances ont lieu de 14h15 à 17h sur 3 sites différents :

- Centre social Kennedy**
36, boulevard Kennedy
94000 Créteil
Métro : Créteil Préfecture - ligne 8
Bus : 217 - 117 - 308
- Maison de la Justice et du Droit (MJD)**
15, rue Albert Thomas
94500 Champigny-sur-Marne
RER A : Champigny
Bus : 106 - 108 - 304 - 208 A - 208 B
- Maison de la Justice et du Droit (MJD)**
65, rue Jean Jaurès
94800 Villejuif
Métro : Poulvaillant Courtilier - ligne 7
Bus : 185 - 162

• Vendredi 19 janvier
• Vendredi 16 février
• Vendredi 16 mars
• Vendredi 13 avril
• Vendredi 25 mai
• Vendredi 22 juin
• Jeudi 8 février
• Jeudi 12 avril
• Jeudi 14 juin
• Jeudi 18 janvier
• Jeudi 22 mars
• Jeudi 31 mai

Les séances d'information sont gratuites

Séances sur inscription sur Caf.fr : https://docs.google.com/forms/d/1wFwJ8B_HfQg-8VWjQdWwSd6tCQm64/yd8

Conciliateur de justice

Les conciliateurs de justice tiennent une permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 17h. Ils tentent de concilier les parties dans différents domaines comme les conflits de voisinages, les litiges avec des commerçants ou artisans, en matière de consommation, les problèmes de mitoyenneté, d'élagage des arbres...

Suite aux préconisations de la réforme J21, on constate une augmentation notable des dossiers de demande de conciliation.

Au total sur les 319 personnes invitées à se présenter à une conciliation, 226 personnes ont été reçues pour un total de 143 dossiers, 23 attestations de non conciliation ont été délivrées, 27 constats d'accord ont été signés.

Un fort taux d'absentéisme des défendeurs est constaté : 41,30% des demandes de conciliation aboutissent à un constat de carence.

L'objet des demandes de conciliation est très varié :

- Relations locataires/propriétaires (27,3%),
- Consommation (27,3%),
- Conflit de voisinage (26,6%),
- Autres (18,8%).

« Pendant l'année 2018 trois conciliateurs :

Jean-René THIBAUD, Brigitte JOUBERT et Chantal BARBIER se sont partagés les permanences de conciliation à la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre. Celles-ci ont eu lieu tous les jeudis après-midi et ont toujours été bien remplies.

En général 4 audiences sont programmées chaque après-midi par la greffière responsable de la MJD qui a préalablement étudié les demandes et convoqué les parties. Les conciliateurs apprécient beaucoup que ce travail préalable et de qualité soit effectué par la MJD, ce qui leur permet de mettre en œuvre directement leurs compétences de conciliation.

*Un seul regret : l'absence relativement fréquente (presque 40% des cas) du défendeur dans ces conciliations conventionnelles ; mais ceci n'est pas dû à l'engagement de la MJD mais plutôt au fait que les défendeurs ne souhaitent pas concilier » **les conciliateurs de justice***

Activité judiciaire

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 94 (SPIP)

L'antenne du SPIP du Quartier pour Peines Aménagées de Villejuif effectue une à deux permanences par mois.

L'équipe est composée de cinq conseillers chargés du suivi de personnes condamnées à des peines de semi-liberté : placement extérieur, placement sous surveillance électronique, libération conditionnelle, enquêtes (art. 723-15 CPP).

Ces permanences extérieures permettent d'optimiser la qualité des suivis en orientant les personnes directement vers les partenaires compétents.

Au total 68 personnes ont été reçues pour 120 heures de permanence.

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

« Depuis 2018 et sous l'impulsion de Madame BAAL, les permanences portées par la PJJ à destination des usagers de la MJD ont repris à raison de deux demi-journées par mois, sur rendez-vous. Deux professionnels de l'unité éducative d'Arcueil sont chargés à tour de rôle de ces permanences, Madame Véronique NOREIL et Monsieur Sébastien BEGARD. Un calendrier des dates programmées a été réalisé et nous sommes informés peu avant chaque échéance par la greffière du nom des personnes qui se sont inscrites. L'objectif est de proposer une première expertise aux usagers dans les domaines éducatifs et judiciaires et de les orienter vers les structures compétentes si nécessaire. C'est une action d'écoute, de conseil et de réorientation qui répond à un besoin identifié chez la population du Val-de-Marne.

Le bilan 2018 est positif et l'action a d'ores-et-déjà été reconduite pour l'année 2019 sous un format identique » Madame Elise DEHAUDT, directrice du service territorial éducatif de Milieu Ouvert Ouest Val de Marne

Dans le cadre de leur permanence à la MJD, les éducateurs de la PJJ ont reçu 22 personnes pour l'année 2018.

Délégué du Procureur de la République

Le délégué du Procureur (DP) intervient à la MJD dans le cadre d'infractions pénales pour lesquelles le procureur a opté pour une mesure alternative aux poursuites. Il a en charge les dossiers nécessitant diverses mesures (rappel à la loi, classement sous condition ou une mesure de composition pénale)

Le délégué du Procureur n'a tenu qu'une permanence cette année, tout en sachant que l'activité du DP à la Maison de Justice et du Droit dépend essentiellement de l'organisation du parquet du TGI de Créteil. Malgré tout, la MJD souhaite maintenir cette permanence qui reste une mission essentielle parmi les activités judiciaires de proximité.

Ouverture d'une nouvelle permanence :

Contrôleur Judiciaire

Le contrôle judiciaire est une mesure décidée par le juge afin de s'assurer de la présence du justiciable devant la justice, et de limiter le risque de récidive tout en évitant le placement en détention provisoire.

La mission du contrôleur judiciaire est double : veiller au respect du cadre fixé par le juge et lui signaler tout manquement d'une part, évaluer la situation du justiciable et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé en l'orientant vers des structures adaptées d'autre part.

Emilie LAYRAL, contrôleur judiciaire de l'APCARS de Créteil tient une permanence une fois par mois sur convocation depuis le mois de juillet 2018.

Lors de ces permanences, elle assure le suivi des personnes soumises à une ou plusieurs obligations et veille à son exécution, dans l'attente de sa comparution devant le juge pénal.

Pour l'année 2018, elle a reçu au total 11 personnes.

« Le fait de proposer aux Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ) de rencontrer le contrôleur judiciaire hors les murs du Tribunal, peut permettre de décroïsonner la relation au contrôleur et de ne pas « sur-judicialiser » le suivi. Cette présence judiciaire de proximité facilite la mise en lien des problématiques rencontrées par le PPSMJ avec les services proposés par d'autres acteurs œuvrant à la MJD dans le champ de la prévention de la récidive notamment ». Emilie LAYRAL, contrôleur judiciaire

III. Bilan financier

Dépenses inscrites au budget 2018 du Tribunal de Grande Instance de Créteil



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DU VAL DE BIEVRE

DEPENSES INSCRITES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CRETEIL ET DU CDAD DU VAL DE MARNE

TGI	Montant
Fournitures de bureau, papeterie, codes et ouvrages	budget TGI*
Equipement informatique	budget TGI*
Consommables informatiques	budget TGI*
Photocopieur (un photocopieur livré en 2017)	budget TGI*
Affranchissement courrier	budget TGI*
Protect-Line -lisation sécurité police	36, 44 €

*Pour mémoire - les coûts relatifs à la MJD sont englobés dans le budget du TGI de Créteil

Valorisation des effectifs du tribunal	Montant
Greffier coordinateur de la MJD (1 ETP)	36 080 €
Secrétaire Général du CDAD (0,05 ETP)	3 020 €
Total	39 100 €

Permanences d'accès au droit du CDAD du Val de Marne	
Subventions aux associations (ADIL 94, CIDFF 94, Crésus, Que Choisir Ouest)	23 100 €
Subvention écrivain public (Rédige assistance)	1 500 €
Rémunération des consultations juridiques spécialisées par le barreau du Val de Marne	4 844 €
Bons de consultation avocats (20 x 80 €)	1 600 €
Sous-total	31 044 €
Valorisation des apports en industrie du barreau du Val-de-Marne (40 permanences)	9 680 €
Valorisation des apports en industrie de la chambre des notaires (11 permanences)	2 662 €
Sous-total	12 342 €
Total	43 386 €

CDAD du Val de Marne - 26/02/2019

Dépenses inscrites au budget de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre

Libellé	Montants TTC
Bâtiment	
Entretien du bâtiment (nettoyage des locaux, fournitures sanitaires)	12.300 €
Dépenses fluides (eau, électricité, chauffage, maintenance technique ...)	16.279 €
Dépenses diverses	292 €
Contrats divers (annuels)	
Total 1	28.871 €
Documentation	
Mensuel juridique	213 €
Total 2	213 €
Communication	
Actualisation du site internet	
Réédition plaquettes, affiches, publicité	2 260 €
Total 3	2 260 €
Informatique et téléphonie	
Poste informatique	
Poste téléphonique	
Vidéoprojection (salle de réunion)	
Dépenses téléphoniques (ensemble des postes)	NC
Total 4	NC
Valorisation des effectifs de la CAVB (somme de la masse salariale)	
3 personnels permanents :	
- 2 juristes (1 temps plein, 1 mi-temps)	122 890 €
- 1 agent d'accueil (temps plein)	
Total 5	122 890 €
Total général	154.423 €

IV. Actions partenariales, communication, formation

Les personnels de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre ont participé à des rencontres extérieures et organisent des actions au sein de celle-ci.

Semaine d'accès au droit des jeunes

Comme l'année précédente, un événement spécifique « jeune » a été organisé du 26 au 30 novembre 2018, pour les jeunes collégiens de Villejuif et de Vitry sur Seine. Les éducateurs de la PJJ ont assuré l'animation de l'exposition « 13-18, question de justice ». Dix classes de 4^{ème} et un groupe PJJ ont été reçus à la Maison de Justice et du Droit.



« La Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre est un partenaire privilégié de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val de Marne. Ce partenariat s'exprime par des modalités diverses de collaboration, notamment une semaine d'animation annuelle par les éducateurs de l'expo 13-18, questions de justice pour les établissements scolaires du secteur. Elle constitue l'action d'information et de prévention de la délinquance par excellence ». **Elise DEHAUT, directrice du service territorial éducatif de milieu ouvert Ouest Val de Marne**

Le projet inclusion

Suite au bilan positif en 2017, la Maison de Justice et du Droit a décidé de reconduire cette action.

Pour rappel, le projet inclusion est un dispositif mis en place par le service jeunesse de la mairie de Villejuif, qui accueille les élèves exclus temporairement des collèges de la ville pour éviter le décrochage scolaire et lutter contre la délinquance.

Dans le cadre de ce projet, la Maison de Justice et du Droit reçoit une fois tous les deux mois, 4 à 6 élèves, pour mieux faire connaître la structure auprès des jeunes et leur apprendre la loi et les institutions de la République autour du jeu de société éducatif « Place de la Loi ».



Les événements extérieurs

Au cours de l'année 2018, la Maison de Justice et du Droit a été sollicitée pour participer à des événements « hors les murs » et des rencontres « découvertes des métiers de la justice ».

Le 18 janvier 2018, la greffière a tenu un stand au forum de l'orientation et des métiers au Kremlin-Bicêtre, et une action le 29 mars 2018 au collège Henri Barbusse à Alfortville.

La journée nationale de l'accès au droit



Le 24 mai 2018 était organisée la première édition de la Journée Nationale de l'Accès au droit. L'objectif de cette journée était de donner une plus grande visibilité aux Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) ainsi qu'aux actions qu'ils mettent en œuvre et de mettre en valeur tous les lieux d'accès au droit qui existent sur le territoire : maisons de justice et du droit, points et relais d'accès au droit.

Dans le cadre de cette journée, la Maison de justice et du droit de Val de Bièvre a organisé une journée Portes Ouvertes. A cette occasion, une matinée d'échanges et d'information a été proposée sur les missions de l'Association UFC Que Choisir et du CIDFF.

Cette journée sera reconduite en 2019 et tous les ans.

Le cyberharcèlement

Le jeudi 4 octobre 2018 de 16h30 à 18h s'est tenue à la Maison de Justice et du droit une table ronde sur le thème « le cyberharcèlement, une souffrance bien réelle » visant à connaître les bonnes pratiques à adopter si votre enfant est victime/auteur de harcèlement en ligne.

Madame Virginie PINEL, Juriste Aide aux victimes (SAJIR – TGI CRETEIL) et le brigadier-chef Pierre TEINTURIER du commissariat de police de l'Haÿ-les-Roses ont animé cette table ronde avec beaucoup d'enthousiasme.



L'objectif de cette réunion était de permettre aux adultes d'agir ensemble pour prévenir et combattre le cyber-harcèlement. Car l'utilisation permanente de nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux, ...), le harcèlement entre élèves se poursuit désormais en dehors de l'enceinte des établissements scolaires et jusqu'au domicile des victimes. On parle alors de cyber-harcèlement. C'est une forme très violente de harcèlement, dont les conséquences peuvent être très graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes et des personnes qui sont témoins de ces agissements.

Cette table ronde s'adressait particulièrement aux parents d'enfants et aux conseillers principaux d'éducation au collège et au lycée.

19 personnes ont participé à cette intervention. 84% de ces personnes étaient des femmes et 84% également étaient des actifs (entre 20 et 60 ans).



Pour 58% des participants, le moyen de communication n'a pas été les canaux de communication traditionnels (presse écrite 0%, internet 16%, proches, 11%, relais associatif 11%, affiche 5%). Ainsi, la majorité des personnes présentes avaient été invitées par le personnel permanent de la MJD en raison du travail de réseau qui se tisse depuis longtemps déjà avec les CPE et directeurs de collèges.

En toute logique, 71% des personnes assistaient à cet événement à titre professionnel. La majorité de ces personnes ont été satisfaites ou très satisfaites de l'accueil, de l'équipement, de la conférence et des interventions.

Globalement, cette intervention a permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension du sujet (pour 30% d'entre eux), de recevoir de nouvelles connaissances (pour 27% d'entre eux). Pour 22% d'entre eux, cette intervention a permis d'échanger sur cette problématique importante (22%) et 22% d'entre elles voient désormais la Maison de Justice et du Droit comme un lieu ressource.

Forum SENIORS

Le jeudi 18 octobre 2018 de 16h30 à 18h s'est tenue à la Maison de Justice et du droit une table ronde sur le thème « Protéger ses données personnelles lors de ses achats sur internet ». Cette table ronde était animée par Monsieur Guy BACHELEY et Laëtitia BOURGITEAU, juriste, de l'association UFC Que Choisir

Lors de cette intervention, il s'agissait de :

- Mettre en place des actions permettant de favoriser l'expression des seniors en créant un espace de dialogue, de partage et de rencontres avec des professionnels.
- Favoriser la rencontre des professionnels, fournir une information sur le rôle des différents acteurs de la justice, leur formation et leurs missions.



Cette table ronde s'adressait particulièrement aux seniors dans le cadre de la semaine bleue. Devant le faible nombre d'inscription une semaine avant l'évènement, la décision a été prise le lundi 15 octobre 2018 d'ajourner la table ronde du matin relative aux successions et de ne conserver que celle animée par l'association UFC Que Choisir.

La table ronde relative aux successions sera proposée dans le courant du premier semestre 2019 et sera destinée à tous les usagers de la Maison de Justice et du Droit.



9 personnes ont participé à cette intervention. 78% de ces personnes étaient des femmes et 44% des participants avaient entre 60 et 70%. Pour autant, 11% avaient plus de 80 ans.

Pour 63% des participants, le moyen de communication n'a pas été les canaux de communication traditionnels (presse écrite 0%, internet 0%, proches, 38%, relais associatif 0%, affiche 0%). Ainsi, la majorité des personnes présentes avaient été invitées par le personnel permanent de la MJD en raison du travail de réseau qui se tisse depuis longtemps déjà avec les intervenants mais également invitées par des proches.

En toute logique, 89% des personnes assistaient à cet évènement à titre personnel. La majorité de ces personnes ont été satisfaites ou très satisfaites de l'accueil, de l'équipement, de la conférence et des interventions.

Globalement, cette intervention a permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension du sujet (pour 22% d'entre eux), de recevoir de nouvelles connaissances (pour 33% d'entre eux). Pour 22% d'entre eux, cette intervention a permis d'échanger sur cette problématique importante (22%) et 22% d'entre elles voient désormais la Maison de Justice et du Droit comme un lieu ressource.

La MJD forme et ... se forme

L'accueil des stagiaires

La MJD, de par la pluridisciplinarité de son intervention et par la diversité de ses intervenants offre des stages aux collégiens, en 3^{ème}, aux étudiants en droit, aux lycéens.

La Maison de justice et du Droit est désormais une référence pour les stagiaires Police Municipale des villes environnantes qui y voient un lieu de ressources dans l'exercice de leurs futures missions.

Ce stage leur permet de découvrir le fonctionnement de la MJD, d'échanger avec les professionnels du droit et ainsi mieux répondre à la demande des usagers dans le cadre de leurs missions sur le terrain.

La formation continue du personnel de la MJD

La formation des personnels permanents de la MJD reste indispensable. Elle se déroule soit en externe, soit en interne. Pour le personnel des collectivités territoriales, des formations en droit de la famille, droit civil et en droit des étrangers, accueil des personnes souffrant de pathologies psychiques ont été assurées par le CNEPT.

Pour la greffière, des formations sur le contentieux du juge de l'exécution, l'accueil du public, la procédure de surendettement et le rétablissement personnel, les démarches auprès du tribunal administratif et a participé au regroupement des greffiers de MJD qui s'est déroulé à l'Ecole Nationale des Greffes à Dijon.

« Ce stage aura été bénéfique car il m'aura donné une véritable idée du monde professionnel et du domaine du droit qui est mon projet d'orientation. Il a changé mon idée du monde professionnel qui a l'air assez ennuyant et plein de contraintes mais qui est en fin de compte très intéressant et libre. Il a aussi changé l'image que j'avais du droit, très vaste avec plusieurs domaines intéressants et différents comme le métier d'écrivain public ou conciliateur de justice. J'ai adoré pendant ces 5 jours de stage les libertés de ces métiers et ma participation aux activités. J'ai aussi apprécié le fait de découvrir tous les métiers du domaine du droit ce qui a été une véritable immersion. Cependant, j'ai trouvé ennuyeux les audiences au tribunal d'instance de Villejuif car elles étaient longues et je n'avais aucun rôle à jouer dans l'audience » **May-Ibrahima DANG DIEP, stagiaire de 3^{ème}**

Rencontres partenariales

L'ensemble des actions (conférences, événements extérieurs, rencontres partenariale) repose sur une volonté d'ouverture de la Maison de Justice et du Droit au partenariat et de développer le réseau, de découvrir de nouveaux champs thématiques de l'accès au droit et ce dans le souci d'une part de rester attentifs aux préoccupations de la population et d'autre part d'être en phase avec les problèmes de notre société.

Dans sa volonté de renforcer son partenariat, la Maison de justice et du Droit a participé à de nombreuses actions :

- La Maison de Justice et du Droit reçoit annuellement le réseau linguistique de la ville de Villejuif pour leur faire découvrir nos missions et les services proposés.
- La Maison de Justice et du Droit participe régulièrement aux réseaux interprofessionnels de lutte contre les violences faites aux femmes sur les villes de Villejuif et Thiais.

Fidèle à sa vocation d'acteur d'accès au droit, et à son rôle en matière de prévention de la délinquance, la Maison de Justice et du Droit reste un partenaire privilégié des villes, et à ce titre, participe aux réunions plénières des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance des villes d'Arcueil-Cachan, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

CDAD/Réseau MJD-PAD

Dans un souci d'efficience, des rencontres régulières avec le CDAD et le réseau MJD/PAD sont organisées afin d'optimiser les pratiques professionnelles. La greffière de la Maison de Justice et du Droit y représente la structure.

V. Objectifs / perspectives

Pour l'année 2019, plusieurs objectifs et perspectives peuvent être fixés :

Objectifs :

- Renforcer le partenariat avec les communes afin de pérenniser la fréquentation des usagers de toutes les villes et plus largement au territoire du Grand Orly Seine Bièvre
- Participer à des actions ponctuelles telles que le forum des métiers, semaine de sensibilisation aux problématiques de la justice pour les 13-18 ans, projet inclusion
- Poursuivre les rencontres avec les partenaires institutionnels et tous les acteurs de terrain

Perspectives

A titre expérimental un nouvel outil statistique commun aux MJD d'Athis-Mons et de Val de Bièvre va être mis en place, sur proposition de l'EPT, et en partenariat avec le CDAD du Val de Marne, afin d'uniformiser et de consolider le recueil des données statistiques pour plus de fiabilité.

Un calendrier de programmation des actions collectives va être élaboré pour avoir une meilleure visibilité des actions de l'année en cours.

Il est important de maintenir l'effort de communication qui a été réalisé jusqu'à présent et de l'élargir à l'ensemble du nouveau territoire, en collaboration avec la Maison de Justice et du Droit d'Athis-Mons.

A cet effet, les deux Maisons de justice et du droit ont travaillé en collaboration sur la réactualisation du guide violences conjugales créé par l'ex communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne pour l'adapter à la nouvelle échelle territoriale. Le guide devrait sortir dans le courant de l'année 2019.

Dans l'exercice de toutes ses missions, la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre va poursuivre les actions entreprises envers les jeunes et va continuer à développer des actions envers les seniors. La mise en œuvre de ces missions est assurée par des acteurs du monde judiciaire, institutionnels, associatifs qui se mobilisent autour de projets dont ils sont soit pilotes, soit partenaires. Les

moyens déployés et l'investissement du personnel de la Maison de Justice et du Droit s'attachent à répondre aux exigences de qualité, de proximité et de partenariat qui demeurent aujourd'hui notre priorité.

La Maison de Justice et du Droit poursuit son travail de réseau avec les différents acteurs de terrain. Dans cet objectif et dans le cadre de la programmation d'actions collectives, elle prévoit les actions collectives suivantes en 2019 :

- Un colloque autour de l'accès au droit des séniors (+60 ans) au sein de la structure à Villejuif,
- Une action inter Maison de Justice et du Droit sur le thème « des enfants victimes de violences intrafamiliales »,
- Une thématique autour des questions successorales « Mener à bien sa succession dans les familles recomposées »,
- Une journée portes ouvertes dans le cadre de la journée nationale de l'Accès au Droit.

Au vu du bilan dressé en 2018, il apparaît que la Maison de Justice et du Droit fait partie du paysage institutionnel local et constitue un véritable espace public de proximité, lieu de ressource pour les partenaires (mairie, services sociaux, police...).

Rapport rédigé par :

Lindsey BAAL,
Greffière coordinatrice
Corinne CEPRIKA,
Juriste coordinatrice
Blandine ANGOT,
Juriste
Véronique SERRE,
Agent d'accès au droit

En association avec :

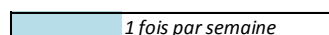
Pascale GERMAIN
La secrétaire Générale du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne
Céline DA COSTA
La Responsable secteur Accès au Droit et Prévention

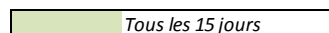


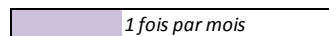
ANNEXES

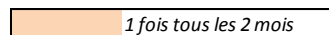
Planning des permanences de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	ADIL 94 <i>(Dt logement)</i>	SAJIR <i>(Aide aux victimes)</i>	CIDFF <i>(Dt étrangers, dt travail, dt famille, aide aux victimes)</i>	Activité administrative	Permanence téléphonique
	SAJIR <i>(Aide aux victimes)</i>	Défenseur des Droits	UFC - Que Choisir <i>(Consommation)</i>		
	Avocat Dt Travail	Avocat Dt Etrangers	CRESUS <i>(surendettement)</i>		
	SPIP <i>(Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)</i>	Espace Droit Famille <i>(Médiation familiale)</i>	Délégué du Procureur de la République		
	Contrôleur Judiciaire				
APRES-MIDI	SAJIR <i>(Aide aux victimes)</i>	Permanence téléphonique ---- Activité administrative	CIDFF <i>(Dt étrangers, dt travail, dt famille)</i>	Rédige Assistance <i>(Ecrivain public)</i>	
	Rédige Assistance (x2) <i>(Ecrivain public)</i>		ADIL 94 <i>(Dt logement)</i>	Conciliateur de Justice	
	PJJ <i>(Protection judiciaire de la jeunesse)</i>		Notaire	Avocat généraliste	
	Contrôleur Judiciaire		PADJ <i>(Point d'accès au droit des jeunes)</i>	SPIP <i>(Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)</i>	
	Notaire		Délégué du Procureur de la République	Défenseur des droits	
				APCE <i>(Médiation Familiale)</i>	

 1 fois par semaine

 Tous les 15 jours

 1 fois par mois

 1 fois tous les 2 mois

Statistiques de la structure

	ANNEE 2018			
	Accueil/ Permanents PAD ou MJD	Intervenants	TOTAL	% Catégorie / Total
1- INFORMATIONS RELATIVES A L'USAGER :				
CONTACT DE L'USAGER AVEC LA STRUCTURE :				
Physique	5620	3521	9141	60,83%
Téléphonique	5835	49	5884	39,15%
Par courrier	3	0	3	0,02%
Par courriel	0	0	0	0,00%
TOTAL :	11458	3570	15028	100,00%
REPERAGE DE LA STRUCTURE :				
Par une précédente visite	2624	1244	3868	25,74%
Par le bouche à oreille (proches, voisins ...)	449	328	777	5,17%
Par un média (presse, internet, plaquette d'information ...)	111	207	318	2,12%
Par un service social	384	171	555	3,69%
Par les services de la mairie	249	416	665	4,43%
Par l'espace judiciaire	196	275	471	3,13%
Autre mode d'information	7445	929	8374	55,72%
TOTAL :	11458	3570	15028	100,00%
SEXE :				
Homme	4344	1570	5914	39,35%
Femme	7114	2000	9114	60,65%
TOTAL :	11458	3570	15028	100,00%
AGE :				
Moins de 25 ans	117	186	303	2,02%
26-60 ans	10050	2711	12761	84,91%
Plus de 60 ans	1291	673	1964	13,07%
TOTAL :	11458	3570	15028	100,00%
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :				
Scolaire/étudiant	85	83	168	1,12%
Actif	7414	2000	9414	62,64%
Sans activité avec ressources	2879	868	3747	24,93%
Sans activité ni ressources	50	314	364	2,42%
Autre	1030	305	1335	8,88%
TOTAL :	11458	3570	15028	100,00%
ORIGINE GEOGRAPHIQUE :				
Commune du Val de Marne :				
Ablon-sur-Seine	8	2	10	0,07%
Alfortville	53	17	70	0,47%
Arcueil	869	220	1089	7,25%
Boissy-Saint-Léger	2	0	2	0,01%
Bonneuil-sur-Marne	2	0	2	0,01%
Bry-sur-Marne	0	0	0	0,00%
Cachan	663	229	892	5,94%
Champigny-sur-Marne	6	0	6	0,04%
Charenton-le-Pont	14	2	16	0,11%
Chennevières-sur-Marne	0	0	0	0,00%
Chevilly-Larue	410	126	536	3,57%
Choisy-le-Roi	162	46	208	1,38%
Créteil	27	1	28	0,19%
Fontenay-sous-Bois	5	0	5	0,03%
Fresnes	571	167	738	4,91%
Gentilly	408	121	529	3,52%
Ivry-sur-Seine	161	65	226	1,50%
Joinville-le-Pont	4	0	4	0,03%
La Queue-en-Brie	1	0	1	0,01%
Le Kremlin-Bicêtre	613	221	834	5,55%
Le Perreux-sur-Marne	4	0	4	0,03%
Le Plessis-Tréville	0	0	0	0,00%
L'Hay-les-Roses	685	221	906	6,03%
Limeil-Brévannes	9	0	9	0,06%
Maisons-Alfort	36	10	46	0,31%
Mandres-les-Roses	0	0	0	0,00%
Marolles-en-Brie	0	0	0	0,00%
Nogent-sur-Marne	2	1	3	0,02%
Noisieu	0	0	0	0,00%
Orly	79	14	93	0,62%
Ormesson-sur-Marne	1	0	1	0,01%
Périgny	0	0	0	0,00%
Rungis	44	5	49	0,33%
Saint-Mandé	11	0	11	0,07%
Saint-Maur-des-Fossés	7	2	9	0,06%
Saint-Maurice	1	0	1	0,01%
Santeny	0	0	0	0,00%
Sucy-en-Brie	6	0	6	0,04%
Thiais	240	65	305	2,03%
Valenton	42	10	52	0,35%
Villemecresnes	1	0	1	0,01%
Villejuif	4441	1440	5881	39,13%
Villeneuve-le-Roi	81	24	105	0,70%
Villeneuve-Saint-Georges	42	14	56	0,37%
Villiers-sur-Marne	8	0	8	0,05%
Vincennes	1	0	1	0,01%
Vitry-sur-Seine	964	331	1295	8,62%
Hors Val de Marne :				
Département limitrophes du Val-de-Marne (75, 77, 91, 92, 93)	333	91	424	2,82%
Autre département	441	125	566	3,77%
TOTAL :	11458	3570	15028	100,00%

2- ANALYSE DE LA SITUATION JURIDIQUE :				
THEME DE CONSULTATION :				
Droit civil :				
Droit de la famille	2492	233	2725	16,99%
Médiation familiale (information)	51	66	117	0,73%
Droit des personnes	444	91	535	3,34%
Autres domaines du droit civil et procédure civile	555	135	690	4,30%
Droit social :				
Droit du travail	1452	490	1942	12,11%
Droit de la sécurité sociale	40	81	121	0,75%
Droit des affaires :				
Droit commercial et des sociétés, droit bancaire et des assurances	123	62	185	1,15%
Droit de la consommation	670	433	1103	6,88%
Surendettement	231	44	275	1,71%
Domaine pénal :				
Droit pénal et procédure pénale	365	389	754	4,70%
Aide aux victimes	401	320	721	4,50%
Autres domaines :				
Droit du logement	1693	972	2665	16,62%
Conflit de voisinage	256	103	359	2,24%
Droit Administratif	321	42	363	2,26%
Droit des étrangers - nationalité	1150	357	1507	9,40%
Discriminations	17	15	32	0,20%
Démarches et formalités	1052	144	1196	7,46%
Autre domaine	637	109	746	4,65%
TOTAL :	11950	4086	16036	100,00%
REPONSE OU ORIENTATION :				
Information :				
Renseignements sur la structure	5290	257	5547	33,71%
Information juridique (ou conseil pour les avocats)	2237	2534	4771	28,99%
Orientation :				
Prise de rendez-vous	964	1	965	5,86%
Orientation directe vers intervenant	1629	44	1673	10,17%
Orientation vers services extérieurs (administratifs, judiciaires, sociaux, associatifs ...)	424	360	784	4,76%
Orientation vers un autre intervenant du PAD ou de la MJD	49	130	179	1,09%
Orientation vers une autre structure d'accès au droit	167	14	181	1,10%
Autre réponse :				
Proposition de résolution amiable (conciliation - médiation)	28	282	310	1,88%
Renvoi vers une procédure judiciaire	7	95	102	0,62%
Activité rédactionnelle hors AJ	80	354	434	2,64%
Aide Juridictionnelle (remise de dossier, aide à sa constitution)	243	108	351	2,13%
Autre type de réponse	992	168	1160	7,05%
TOTAL :	12110	4347	16457	100,00%

Enquête de satisfaction « Cyber Harcèlement »

Autres commentaires :

.....

Selon vous, une telle journée doit-elle être renouvelée ?

oui non

Si oui, à quelle fréquence ?

Le cas échéant, quels thèmes souhaiteriez-vous voir abordés ?

.....

Etes-vous satisfait de cette journée ?

très bien Bien satisfaisant insatisfaisant Sans avis

Si vous souhaitez être informés de nos prochaines actions, merci de nous indiquer vos coordonnées ?

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse Mail :

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire



Nous aimerions connaître votre avis sur le 1^{er} colloque CYBERHARCELEMENT organisé par la Maison de Justice et du Droit.

Veillez s'il vous plaît remplir ce questionnaire que vous pourrez nous remettre à la fin de la conférence dans l'urne prévue à cet effet à la sortie de la salle ou le renvoyer à la

Maison de Justice et du Droit
 65 rue Jean Jaurès
 94800 VILLEJUIF

Merci pour votre collaboration

Forum de l'orientation et des métiers : Le Kremlin-Bicêtre



MERCI À NOS PARTENAIRES



CONFÉRENCES

Les conférences « orientation » visent à donner des points de repères essentiels sur les différentes voies pour le parcours d'étude. L'objectif est de transmettre aux collégiens et lycéens kermésiens quelques outils méthodologiques pour anticiper et réfléchir sereinement à leur orientation, d'apporter un exposé clair sur les enjeux, les pièges à éviter et des pistes concrètes pour avancer. Ces conférences seront animées par une conseillère du CEE. Elles se dérouleront au sein de l'espace jeunesse à l'intérieur du gymnase.

Pour les collégiens :

Tout au long de la classe de 3^{ème}, l'élève précise son projet personnel et se prépare à une filière d'études. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation en vue de la poursuite de la scolarité en filière générale/technologique ou professionnelle.

Le programme des conférences :

- Découverte de l'offre de formation post 3^{ème}
- Information et conseil dans le choix de votre orientation.
- Des pistes pour mieux accompagner votre réflexion sur votre poursuite d'études.

Pour les lycéens :

Informations sur l'ouverture de la nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur PARCOURSUP qui remplacera dès le 15 janvier 2018 Admission Post Bac (APB).

INFOS PRATIQUES

POINT INFORMATION JEUNESSE
 40 avenue Charles Gide
 Tél. : 01 49 40 55 7972
 email : p.ig@ville-krem-bicetre.fr
 site : www.juunessekrembicitre.fr

MISSION LOCALE INNOVIM
 40 avenue Charles Gide
 Tél. : 01 49 58 45 40



PLAN D'ACCÈS
LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
 65, rue Jean Jaurès
 94800 Villejuif
 Tél. : 01 43 90 25 25

TRANSPORTS

- M 7 Villejuif-Louis Aragon - La Courneuve 8 Mai 1945
- 162 Meudon-Val Fleury RER / Villejuif-Louis Aragon
- 172 Bourg-la-Reine RER / Créteil-L'Échat-Parking
- 180 Villejuif-Louis Aragon / Charenton-Écoles
- 185 Porte d'Italie / Rangis - Marché International
- 283 Villejuif-Louis Aragon / Juvisy RER
- 286 Antony RER / Villejuif-Louis Aragon
- 392 Villejuif-Louis Aragon / Sucy-Bonneuil RER
- 580 THGR (Villejuif-Louis Aragon / Arcueil-Laplace RER)

valouette
 v7 Service de Villejuif

SENIORS

une journée pour vous !

JEUDI 18 OCTOBRE 2018

TABLE RONDE N°1
MENER À BIEN SA SUCCESSION DANS LES FAMILLES RECOMPOSÉES
 Animée par un notaire et un professionnel de la médiation familiale



TABLE RONDE N°2
PROTÉGER SES DONNÉES PERSONNELLES LORS DE SES ACHATS SUR INTERNET
 Animée par un représentant de l'association UFC Que Choisir

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT VAL DE BIÈVRE
 65, RUE JEAN JAURÈS
 94800 VILLEJUIF

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 01 43 90 25 25

Cette journée a pour but de vous informer, **vous les personnes âgées de plus de 60 ans**, sur des thématiques qui vous concernent au quotidien.

Cette année, il s'agit d'aborder les thèmes suivants :
 - Mener à bien sa succession dans les familles recomposées
 - Les achats sur internet et la protection des données personnelles

Inscrivez-vous et participez à ces tables rondes.
 Vous pourrez ainsi vous exprimer et partager votre expérience avec des professionnels du monde de la justice.



Programme de la journée

Table ronde n°1	Mener à bien sa succession dans les familles recomposées	
10h – 11h30	Notaires Maître Sophie RIBAILLIER 5, Route du Pont Banneret 94510 LA QUEUE EN BRIE sophie.ribaillier@paris.notaires.fr	Médiation Familiale APCE – Mme Eva DOMINGUES 8, Allée Bourvil 94000 CRETEIL evadomingues@orange.fr 01 42 07 49 74 // 06 80 14 32 42
	Table ronde n°2	
14h30 – 16h	Protéger ses données personnelles lors de ses achats sur internet	
	Association UFC Que Choisir Monsieur Guy BACHELEY 26, rue Emile Raspail 94110 ARCUEIL contact@ouest94.ufcquechoisir.fr 01 45 47 74 74	

Les ateliers seront suivis de moments d'échanges avec les participants

Bulletin d'inscription au colloque Seniors
 à envoyer ou à déposer à la Maison de Justice et du Droit
 65 rue Jean Jaurès 94800 Villejuif ou par mail :
 mj.d.villejuif@grandorlyseinebièvre.fr

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Mail : _____

S'inscrit pour : atelier 1 atelier 2

Si vous êtes finalement dans l'impossibilité de participer au forum, merci de nous en informer dans les plus brefs délais afin d'en faire bénéficier une autre personne.

